

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

A.L.V. DUMAS

Société à responsabilité limitée au capital de 3.750 €

Siège social : ZI LA MALADIERE – 38160 SAINT-SAUVEUR

01 MARS 2010

RCS GRENOBLE 443 762 638

Sous le N°

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JANVIER 2010

L'An Deux Mille Dix

Et le Vingt Sept Janvier,

à l'issue de la décision de la Gérance réalisant définitivement la réduction de capital
Au siège social,

Monsieur Michel DUMAS

Demeurant : Route du Stade – 38160 SAINT VERAND

Propriétaire de la totalité des 375 parts sociales de 10 € chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée A.L.V. DUMAS au capital de 3.750 €,

Associé unique et Gérant de ladite Société :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- la constatation de la démission d'un Gérant,
- l'option pour le régime fiscal de l'impôt sur les sociétés,
- la prise en charge des cotisations sociales obligatoires.

- PREMIERE DECISION -

L'Associé unique, après avoir lu la lettre de démission de Monsieur Lionel EFFANTIN de ses fonctions de Gérant, constate ladite démission avec effet de ce jour.

En conséquence, l'Associé unique constate qu'à compter de ce jour, Monsieur Michel DUMAS, déjà Gérant, est le seul Gérant de la Société.

ND

- DEUXIEME DECISION -

L'Associé unique,

constatant que, suite à la réduction de capital devenue définitive ce même jour, il est devenu Associé unique et que de fait, la Société relève du régime fiscal des sociétés de personnes,

décide de conserver, conformément aux dispositions des articles 206 et 239 du Code Général des Impôts, le régime fiscal de l'impôt sur les sociétés auquel était assujettie la Société antérieurement.

En conséquence, l'Associé unique notifiera au SIE compétent l'option pour conserver le régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

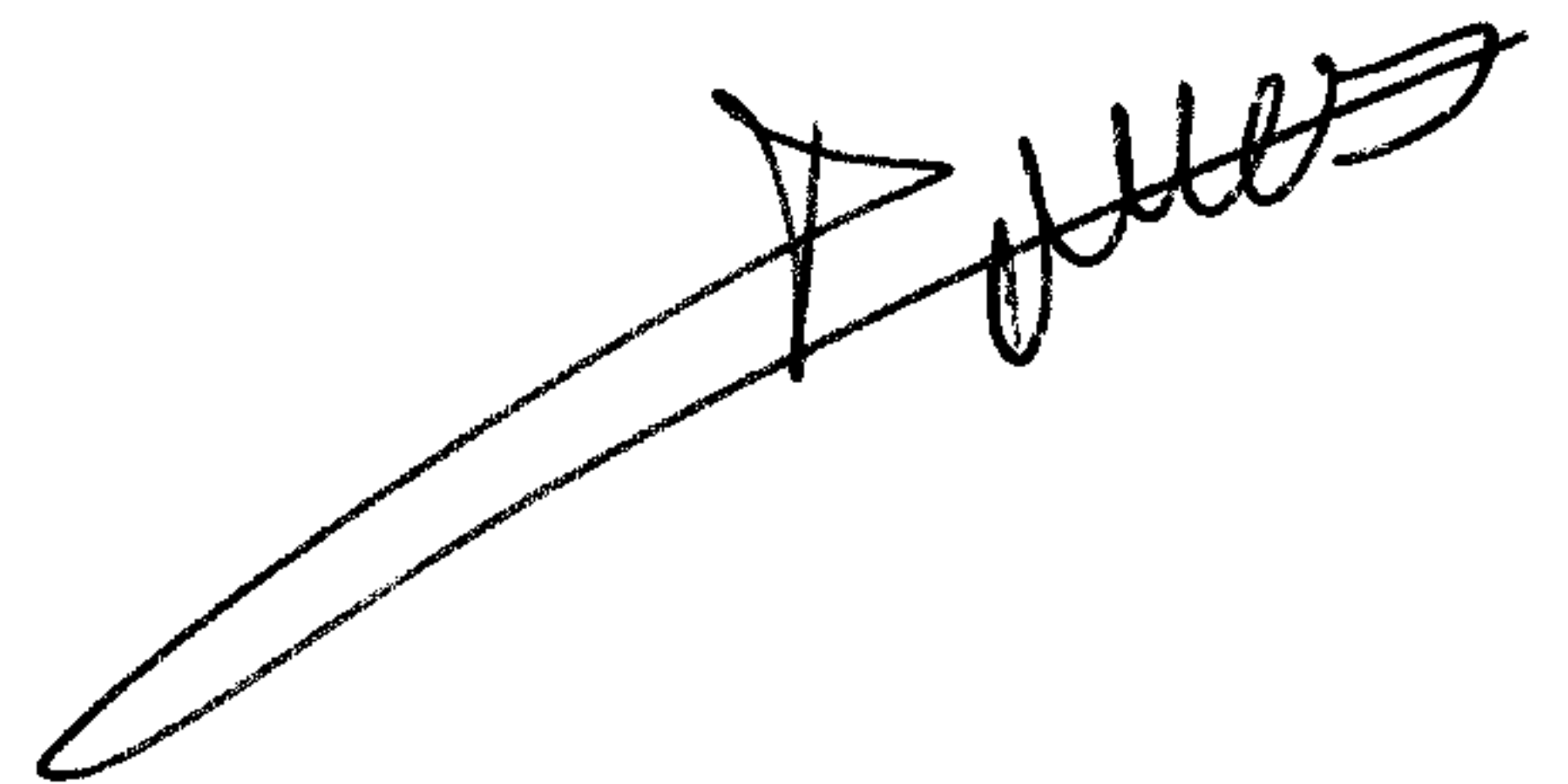
- TROISIEME DECISION -

L'Associé unique confirme la prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires (y compris la CSG) et facultatives dues par la Gérance au titre de la Gérance majoritaire.

--oOo--

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé unique seul Gérant.

Michel DUMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Dumas', is written over a long, thin, slightly curved line that spans across the signature.